



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_024

Séance du 18 février 2026

Le 18 février deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 19/01/2026

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUNEL Didier**, Président du syndicat mixte Lozère Centre ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher.

Etaient excusés :

Messieurs : **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Assistaient également mesdames **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion, **MOUTAILLER Céline**, Adjointe de Direction et messieurs **RICHAUD-EYRAUD François**, comptable intérimaire et **DITGEN Réginald**, responsable du pôle Gestion publique, à la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur JACQUES Jérôme donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Madame THEROND Flore donne pouvoir à **Monsieur COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment son article L452-35 ;

Considérant que le CDG48 a conventionné avec le CIG Grande Couronne pour bénéficier du module GPEEC pour la période 2021-2025 (cf. délibération n°2021_041 du conseil d'administration du CDG48). La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2025.

Conformément à leur mission générale d'information sur l'emploi public territorial, les CDG collectent les données sociales au moyen d'une application commune (plateforme des données sociales) permettant de faciliter la saisie des rapports sociaux uniques pour les collectivités et établissements publics.

Issu de la volonté de mettre à disposition des CDG et des collectivités un outil de cartographie des aptitudes et compétences adossé à l'application données sociales, le Module GPEEC a été développé par le CIG Grande Couronne sur la base d'un cahier des charges conçu par 6 CDG.

Cet outil additionnel offre la possibilité de générer un état des lieux et une prospective « métiers et compétences » à l'échelle d'une collectivité ou d'un agent.

Le Module GPEEC se présente sous la forme d'un outil d'analyse en ligne qui combine 5 référentiels de données :

- Le répertoire des métiers du CNFPT
- Le référentiel des compétences transverses du CNFPT
- Le référentiel des savoirs transférables
- Le référentiel des restrictions médicales de Medtra
- La liste des cadres d'emploi de la FPT

Le Module GPEEC peut être mis à disposition des collectivités par le CDG utilisateur via un conventionnement. Certaines fonctionnalités de l'outil sont personnalisables pour s'adapter au plus près des réalités du territoire ou du fonctionnement des collectivités concernées.

Par conventionnement, le CIG Grande Couronne propose au CDG 48 le renouvellement de la mise à disposition du Module GPEEC, son actualisation et sa maintenance en contrepartie d'une participation financière annuelle d'un montant de 171€ TTC, soit un montant total de 513€ TTC pour la durée de la convention (3 ans de 2026 à 2028).

Dans la configuration actuelle des services du CDG 48 et en fonction de la typologie des collectivités et établissements publics dans le département de la Lozère, le Module GPEEC constitue une opportunité pour les missions / actions suivantes :

- Le conseil en organisation
- Le conseil en évolution professionnelle
- L'accompagnement au reclassement

Il est possible d'imaginer d'autres usages par exemple en lien avec la prévention.

Il est proposé :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention relative à l'utilisation du module par le CDG 48 à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention relative à l'utilisation du module par le CDG 48 à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Pour extrait conforme,
Mende, le 18 février 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.